



## ROYA CITOYENNE

également désignée sous le sigle RC

Siège : 06540 Breil sur Roya

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association ROYA CITOYENNE en date du 08/09/2017.

Le Conseil d'Administration de l'Association et ses membres se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes de Saorge. La réunion est dirigée de manière collégiale, et a été convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association.

#### Membres présents

28 adhérents dont 10 administrateurs Cf feuille d'émergiment

Le quorum n'étant pas atteint une assemblée extraordinaire est reconvoquée séance tenante comme prévu par le règlement intérieur

#### Ordre du jour

- Vote des nouveaux statuts : ajouts
- Modification de l'adresse de l'Association

#### 1) Modification des statuts

Afin de mieux répondre aux problématiques auxquelles Roya Citoyenne est confrontées il est proposé de modifier les anciens statuts soit :

- Rajouter dignité au 1° objet soit  
« Défendre les intérêts et la **dignité** des citoyens, notamment dans le cadre de l'urgence humanitaire, et ce quels que soient leur âge, leur origine et leur nationalité aux fins que soient respectés leurs droits, tels que définis par les textes nationaux et internationaux notamment en référence à la déclaration des Droits de l'Homme (1948), à la Convention de Genève de 1949 et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant(1989)

LR

C.G

- Rajouter comme objets :

- "défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants, combattre le racisme, assister les victimes de discrimination fondée sur leur origine nationale, ethnique, raciale ou religieuse, sur l'orientation ou l'identité sexuelle",
- Lutter contre l'incitation à la haine, la diffamation, la calomnie

Voté à l'unanimité des membres présents

## 2) Modification de l'adresse de l'Association

Pour plus de facilités de gestion, l'adresse du siège social sera la suivante

Roya Citoyenne c/o Catherine Gros 96 rue Périssol 06540 Saorge

Voté à l'unanimité des membres présents

## 3) Démissions de membres du CA

Deux membres du CA ayant démissionné depuis la dernière Assemblée Générale, à savoir Lucile Boucard et Jean-Noël Fessy ces démissions seront déclarées à la préfecture en même temps que les modifications de statuts et d'adresse.

Après discussion autour de questions diverses l'Assemblée Générale Extraordinaire est levée à 23h

Fait à Breil sur Roya le 26 septembre 2017

Signature



Richard Lavincay

Signature



Catherine Gros

